

## GUIDE DE TRANSMISSION DES 2035

### CAS 1 - Transmission au format EDI par l'intermédiaire d'un portail déclaratif

Paramétrage OGA :

ANGAK – 8 rue de Périole – 31500 TOULOUSE

Siret ANGAK : 32122458600073

Agrément ANGAK : 205310

N° partenaire EDI ANGAK : 3150502

**L'attestation d'adhésion AGA**, si nécessaire <sup>(\*)</sup>, sera télétransmise au SIE et sera disponible sur votre espace EXTRANET.

### CAS 2 - Transmission au format EDI par mail pour télétransmission de la 2035 par l'ANGAK

Paramétrage OGA :

ANGAK – 8 rue de Périole – 31500 TOULOUSE

Siret ANGAK : 32122458600073

Agrément ANGAK : 205310

N° partenaire EDI ANGAK : 3150502

Email à utiliser : [tdfc@angak.com](mailto:tdfc@angak.com) (réservé aux fichiers EDI)

**La déclaration 2035 et/ou l'attestation AGA**, si nécessaire <sup>(\*)</sup>, (choix déterminé en fonction du scénario utilisé dans votre fichier EDI) seront télétransmises au SIE et seront disponibles sur votre espace EXTRANET.

### CAS 3 - Saisie en ligne de la liasse sur le site de l'ANGAK, espace EXTRANET CNS

Onglet **Dossiers clients**, puis **Gestion de vos clients**, sur la liste choisir votre client, onglet **Déclaration 2035**, puis **Nouvelle déclaration fiscale** et suivre les instructions.

**La déclaration 2035 et l'attestation AGA**, si nécessaire <sup>(\*)</sup>, seront télétransmises au SIE et seront disponibles sur votre espace EXTRANET.

<sup>(\*)</sup> L'attestation d'adhésion ne concerne que les adhérents pouvant bénéficier du crédit d'impôt pour frais de comptabilité.

**!** En cas de transmission de 2035 rectificatives, les mêmes modes de transmission doivent être utilisés.

Les documents complémentaires listés ci-dessous sont à adresser à [comptapdf@angak.com](mailto:comptapdf@angak.com) :

Balance générale des comptes

Tableaux OGBNC, OGBNC00 (déclaration du professionnel de l'expertise comptable), OGBNC04 (tableau de passage), OGBNC06 (TVA comptabilité recettes dépenses), OGBNC07 (informations complémentaires des associés)

- FEC (Fichier des Ecritures Comptables au format TXT) :

- 1 - Pour les dossiers soumis à l'EPS que nous remplaçons par un ECF
- 2 - Pour les dossiers soumis à l'ECF suite au contrat signé par votre client : vous serez informés lors de l'envoi de l'attestation à la DGFIP

Déclaration 1330 CVAE : recettes excédant 152 500 € et si exercice dans deux cabinets

Copie de la déclaration 1329DEF : recettes excédant 500 000 €

Copie de la déclaration 2047 : professionnels domiciliés en France et percevant des revenus BNC de source étrangère (UE/EEE)

Assujetti à la TVA : les déclarations (toutes les CA3 ou CA12) :

- Pdf par mail sur [tva@angak.com](mailto:tva@angak.com) si déposées en mode EFI
- EDI par mail sur [tdfc@angak.com](mailto:tdfc@angak.com)

**Précisions** :

- Nous vous remercions de tenir à jour les **ROF**
- Les formulaires doivent comporter les **dates exactes de l'exercice** (cessation ou début d'exercice)

Suivant votre mode de transmission de la déclaration 2035 à l'ANGAK, et en cas de télétransmission de celle-ci à l'administration fiscale par les services de l'ANGAK, nous vous rappelons le délai légal des 2035 fixé par l'administration fiscale, le **18 mai**.

**NOUS DEGAGEONS NOTRE RESPONSABILITE POUR TOUT ENVOI TARDIF**

**Email contact : [experts@angak.com](mailto:experts@angak.com)**

**Documents complémentaires : [comptapdf@angak.com](mailto:comptapdf@angak.com)**